

**Monsieur Pascal Broulis, Président de la Conférence des gouvernements cantonaux,
Maison des cantons, Speichergasse 6, 3000 Berne 7**

**Consultation – Accord avec l'UE sur la libre circulation des personnes – Modification
de l'annexe II, Sécurité sociale**

Monsieur le président,

Le Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel a bien reçu votre courrier du 7 octobre 2010 concernant l'objet mentionné en titre et vous remercie pour l'élaboration du projet de prise de position.

Après examen du texte proposé, notre gouvernement souscrit aux remarques formulées par le groupe de travail Sécurité sociale de la CdC. Nous n'avons pas de modifications à apporter au projet de prise de position.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce document, nous vous prions d'accepter, Monsieur le président, nos salutations distinguées.

Neuchâtel, le 10 novembre 2010

Au nom du Conseil d'Etat:

Le président,
C.NICATI

La chancelière,
S. DESPLAND